

## Récupérer dette après divorce des débiteurs

## Par AudreyFontaine, le 04/05/2021 à 22:38

Bonjour,

J'ai prêté la somme de 6.000 euros à mon ex-conjoint, avec reconnaissance de dette. Il a déposé un dossier de surendettement avec sa nouvelle femme qui a été accepté. Or, depuis, ils ont divorcé et j'ai donc reçu un courrier m'indiquant que le dossier de remboursement était donc abandonné, sachant que les versements de remboursement n'avaient même pas encore débuté.

Que dois-je faire pour ne pas faire une croix sur cet argent ?

Merci.

Par youris, le 05/05/2021 à 09:53

bonjour,

le plan de surendettement étant devenu caduc, vous pouvez redemander à votre ex le remboursement de sa dette à votre égard.

salutations